

**PROCES-VERBAL DE LA SIXIEME SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAL DE L'ANNEE 2022
JEUDI 8 DECEMBRE 2022 à 20 HEURES
à la salle polyvalente**

Ouverture de la séance :

A 20 heures, la Présidente du Conseil, Mme Sylviane Lambelet-Blanc ouvre la séance.

Elle salue le Syndic, les Municipaux, l'Assemblée, la presse et le public et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel :

51 membres sur 64 sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Excusés 13

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2022
3. Rapport des commissions
 - Préavis 8/22 – Budget 2023
4. Election d'un·e délégué·e au Conseil intercommunal de l'Épuration Région Morgienne (ERM)
5. Nomination de deux suppléant·e·s à la Commission communale de recours en matière d'impôts
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. Communications de la Présidente
8. Communications de la Municipalité
9. a) Droit d'initiative
b) Communications individuelles
10. Contre-appel

Après lecture par la Présidente, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers présents et 5 abstentions, le procès-verbal est accepté.

3. Rapport des commissions

8/22 Budget 2023

M. Antoine Chappuis lit le rapport de la commission des finances.

La Présidente explique qu'elle va traiter ce sujet d'abord section par section. Ensuite elle ouvrira la discussion sur l'entier du budget 2023.

Section 1. Administration générale

La Présidente ouvre la discussion sur la section 1.

Mme A. Pictet-Vallon demande si elle a bien compris : les nouvelles personnes qui ont été engagées à l'acceptation du préavis 6/22 sont comprises dans le traitement du personnel au point 110.3000.11.0. Que représentent les chiffres qui sont au chapitre 13 à la page 12, ressources humaines et administration nouvelle génération ? C'est étonnant par rapport à ce qui a été voté.

M. A. Chappuis répond que puisque la nouvelle personne engagée au RH a été engagée fin 2022, son traitement est inclus dans la masse salariale 2023.

Mme K. Storm-Devolz confirme que le salaire de la nouvelle responsable RH est inclus dans les charges de personnel du premier chapitre de l'administration. Sous la section 130 page 12 du budget, on peut voir : ressources humaines Fr. 95'000.-. Il n'y a pas de comparaison pour l'année 2022. La formation continue de Fr. 65'000.- a été regroupée avec toutes les dépenses de tous les dicastères sur une section des RH. A titre de comparaison, le montant à l'année précédente était de Fr. 51'400.-, inférieur donc de Fr. 14'000.-. Les frais de recherche du personnel ont également été centralisés sous cette section. Le montant de l'année dernière était de Fr. 11'500.- donc une réduction de Fr. 1'500.-. Les deux nouveaux montants sont de Fr. 10'000.- pour la mise en place d'un PCE, (une personne de confiance en entreprise), c'est un service auquel les employés peuvent recourir en cas de conflits et s'adresser de manière confidentielle pour tout problème qui pourrait survenir dans l'administration. Enfin Fr. 10'000.- pour l'encadrement du personnel est prévu pour aider les employés à mieux gérer leur fonction. En ce qui concerne l'administration NextGen, c'est un peu la même chose, les Fr. 25'000.- de la GED sont aussi un montant du budget informatique qui a été déplacé sous l'administration « Nouvelle génération. » Les deux autres points représentent de nouvelles dépenses, l'une pour mettre en place une politique de communication, et l'autre pour l'informatique prévu dans le projet « Nouvelle Génération » car certains logiciels devront être améliorés ainsi que quelques ordinateurs.

Mme M. Ben Hassena demande quelle sera la différence entre le coaching du personnel et la personne de confiance en entreprise. Est-ce que la même personne ne pourrait pas faire le même travail ?

Mme. K. Storm Devolz répond que les deux personnes n'ont rien à voir l'une avec l'autre. Elle explique qu'une personne de confiance est quelqu'un d'extérieur à la commune chez qui l'employé peut s'adresser en cas de conflit. Le coaching est une personne qui aide le personnel à devenir meilleur dans son travail avec des objectifs précis Ce sont deux personnes complètement différentes.

Mme M. Ben Hassena demande ce qu'il en est au niveau de la formation. La personne qui va faire la l'initiation qui va aider l'employé à bien travailler. Est-ce que cela n'entre pas plutôt dans la formation de ces employés ?

Mme K. Storm-Devolz répond que la formation est quelque chose d'externe, les employés peuvent aller suivre un cours. La formation est vraiment une mesure ciblée sur un employé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 2. Finances

La Présidente ouvre la discussion sur la section 2.

M. S. Simon a regardé le compte 220, « intérêt des créances » en page 16, chiffre 220.3210.2. Il constate que les intérêts sur les emprunts à court terme passent de -Fr. 6'000.- à + Fr. 56'500. Et il a été mentionné qu'en automne 2022, il y a la fin des intérêts à taux négatifs. Il demande donc quels seront les taux d'intérêts actuels et quels sont les montants empruntés à court terme. Ensuite, quand il voit les emprunts à long terme, l'emprunt de Fr. 7 millions pour la SUVA qui a été conclut à 0,35 % à une échéance en mars 2026 qui coûte actuellement Fr. 24'500.-, en passant à 4%, il nous coûterait Fr. 280'000.-. Il pense que ces points sont intéressants.

M. A. Chappuis répond qu'en effet, ces taux risquent fort d'augmenter l'année prochaine. Il semblerait qu'il y ait une certaine accalmie, mais personne ne sait si cela va durer.

M. G. Delacrétaz répond que la Municipalité a anticipé ce sujet. Comme il y aura un crédit à renouveler en mai et que ce crédit ne sera pas dans la situation favorable de la période dans laquelle il avait été fait, période où il y avait des taux négatifs, il est clair que ce ne sera pas pareil.

M. H. Perret trouve que ce serait utile que les emprunts figurent dans le budget.

M. G. Delacrétaz répond qu'il y a deux emprunts : un de 7 millions et un de 2 millions dont on faisait mention précédemment. De plus un emprunt à court terme a dû être fait jusqu'en janvier. Il n'y a pas des milliards d'emprunt.

M.P.-R. Mayor dit effectivement, cela figurera dans le rapport des comptes 2021.

M. J. Scherer avait les mêmes remarques que M. S. Simon. Mais il se disait que comme nous avons refusé l'augmentation du taux d'imposition et que nous allons éviter de passer ces emprunts à la génération suivante, cela fait réfléchir pour 2023.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 3. Domaine et Bâtiments

La Présidente ouvre la discussion sur la section 3.

Mme A. Perret a une question à la page 18, à la ligne 353656.0 « projet de développement durable » : est-ce que ça a vraiment un lien avec les bâtiments ?

M. M. Zenger répond que ce n'est pas forcément lié aux bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 4. Travaux

La Présidente ouvre la discussion sur la section 4.

M. S. Simon a bien entendu qu'à l'urbanisme, il y a des frais de participation à la page 30, comptes 420.3526 et 420.3653. Il n'y a peut-être pas de possibilités de négocier ces montants, mais il voudrait quand même préciser que pour la Région Morges, ces montants augmentent de 50% de 2021 à 2023 et pour l'Arcam ainsi que les vélos en libre-service, cela augmente de 20%. Donc le total que nous payons sans possibilité de discuter passe de Fr. 130'000.- à Fr. 184'000.-, ce qui n'est pas rien.

M. V. Perret fait une remarque sur le point promenade et cimetière. D'abord il voulait saluer les efforts de la Municipalité d'avoir pu limiter les charges dans ce nouveau budget. Il voit qu'il y a des mesures qui vont dans la bonne direction, notamment les économies faites sur l'impact visuel pour la population, notamment certains bacs au sol qui seront supprimés et remplacés par des plantes vivaces. Il trouve que c'est une bonne mesure qui pourrait être exécutée au giratoire de l'Etoile. On doit planter des plantes vivaces qu'il n'y aurait pas besoin de changer à chaque saison.

M. J. Scherer revient sur le point éclairage publique et dit qu'il y a une baisse de Fr. 20'000.- dans l'amélioration de l'éclairage. Si l'on compare avec les comptes 2021, on voit qu'il y a quand même une augmentation à cause du prix de l'électricité. Est-ce que quelqu'un sait quelle proportion du réseau de l'éclairage

public de Prévèrenges a été amélioré jusqu'ici et si c'est le bon moment d'améliorer cet éclairage ?

M. H. Nusbaumer répond que jusqu'à présent, l'éclairage public a été amélioré chaque fois qu'un bout de chemin est refait. Lorsqu'un nouveau quartier est refait, les lampadaires sont changés. Il n'a pas de vision à long terme ni de plan stratégique. Cette année a été lancé un plan lumière qui va être finalisé au printemps et qui permettra ensuite de faire le point sur l'éclairage public avec des priorités à mettre en place. Il faudra travailler par étape. Il y aura certainement des préavis déposés pour mettre en œuvre les résultats des études.

M. S. Bergier a un vœu en ce qui concerne les ordures ménagères. Il trouve très bien que la taxe soit demandée, mais il trouve que la notion de la limite d'âge à 20 ans est arbitraire. Chaque famille n'est pas logée à la même enseigne. Certains jeunes, à 20 ans, se trouvent encore aux études et se voient taxés de cette taxe sur les ordures ménagères, qui pourrait plomber leur budget. Est-ce que l'on pourrait imaginer un système où on augmente un peu pour ceux qui travaillent et on annulerait cette taxe pour ceux qui sont encore aux études ?

M. A Chappuis répond qu'en fait, il s'agit d'appliquer la loi fédérale et ce n'est pas la Commune qui la dicte. Ensuite c'est le principe du « pollueur-payeur ». L'étudiant sera considéré comme pollueur-payeur au même type qu'une personne de 40 ans, voire 70 ans. Que l'on soit d'accord ou pas, cette nouvelle taxe devra être perçue.

M. P Vallon demande, à propos de cette même taxe, si nous avons le choix de l'introduire ou non. Comme l'arrêté d'imposition a été refusé, est-ce que la Municipalité avait prévu d'introduire cette taxe ?

M. G. Delacrétaz répond que cette taxe est un serpent de mer. Dès 2013, cette taxe aurait dû être introduite. Puis la question s'est posée de son opportunité. Le bon moment est arrivé car nous sommes dans l'illégalité. Mais la Municipalité n'a pas ajouté cette taxe parce qu'ils n'ont pas eu leurs points d'impôts.

Mme G. Tredanari trouve que c'est juste de payer cette taxe. Mais elle signale que dans certaines communes comme Aigle, la taxe est perçue par famille et cela coûte Fr. 100.- par ménage.

Mme B. Moser explique que cette taxe dépend aussi de ce que coûte la déchetterie. Les recettes et les charges doivent être couvertes. Donc s'il y a Fr. 85.- par personne plus les sacs poubelles, cela doit couvrir les charges de la déchetterie. Elle faisait partie de la commission qui a étudié cette taxe et cette taxe est amenée à évoluer dans un sens ou dans l'autre.

M. G. Delacrétaz dit qu'il y a eu un vote en 2012 au sein de ce Conseil dans lequel il a été discuté fortement de la manière dont cela se ferait et le Conseil communal avec d'autres personnes à l'époque avait décidé des modalités de cette taxe au sac.

M. S. Kazandjian se rappelle d'une conversation qui avait eu lieu avec le Municipal en place en 2012, où il avait été dit que le montant de la facture, était relativement faible. Il a aussi été dit que ceux qui ne paieraient pas ces factures entraîneraient de gros frais de procédures ensuite pour la Commune. Donc dans le budget il est marqué Fr. 326'00.-. Il demande comment se positionne la Municipalité actuelle et comment font les autres Communes.

Mme B. Moser explique qu'en travaillant pour d'autres communes, les gens finissent toujours par payer après quelques rappels.

M. A Garraux dit que l'article 30 sur la loi vaudoise spécifie comme quoi le 40% des coûts au minimum doit être financé par cette taxe, donc on est au minimum. Il dit que cela aurait pu être plus cher. Il y a eu une votation et des décisions ont été prises à l'époque. Les communes ont décidé de montants variables entre Fr. 60 et Fr. 200.-. Donc la somme de Fr. 85.- reste raisonnable. Chaque franc de cette taxe doit servir à l'élimination des déchets. L'argent ne peut pas être utilisé pour autre chose. Et si les comptes vont mieux, c'est qu'une partie moindre en impôt sera prélevée. Au pire, la Municipalité aura plus d'argent pour d'autre chose.

Mme V. Robert demande s'il n'est pas possible de mettre des capteurs solaires pour diminuer les frais d'électricité.

M. H. Nusbaumer répond que les capteurs solaires ne peuvent pas être disposés individuellement sur les lampadaires. Le problème étant que nous sommes connectés avec l'entreprise Romande Energie qui eux font la mesure de la luminosité, elle décide à quel moment ils allument et ils éteignent les lampadaires. Mais la Municipalité va travailler sur les abaissements programmés automatiques, afin que les lampadaires aient plus ou moins d'intensité à partir d'une certaine heure, jusqu'à 70% de la luminosité par exemple et on rallume par pallier le matin. La technique à la Plage est bonne. Si l'on se promène, il y a des détecteurs de présence et les lampadaires sont à 10% de leur capacité et s'allument quand on s'en approche. Il pourrait y avoir aussi des lampadaires sensibles au trafic : moins il y a de trafic, moins ils éclairent.

Mme V. Robert dit que nous avons des bouteilles en PET sur nos places et que ce n'est pas écologique.

Mme M. Ben Hassena, concernant la déchetterie page 34, 451.3185.16, demande s'il n'y aurait pas moyen de gérer nous-même son exploitation.

M. A Garraux répond que la question est pertinente, mais n'arrive pas au bon moment. Ils ont travaillé dans ce sens l'année dernière. Si on veut reprendre cette gestion, il y a tout un côté RH et l'engagement de beaucoup de personnel. En plus il y a les questions d'installation et de matériel. Toutes les bennes n'appartiennent pas à la Commune, de même que le matériel, comme la barrière d'entrée ou le système de carte magnétique. Le dossier est prêt à 90%, malheureusement ce n'est pas à la bonne période et en plus la Municipalité arrive à la fin du contrat avec le gestionnaire actuel de la déchetterie.

Donc le choix est : on se lance, mais ça va coûter très cher ou on fait un appel d'offres publiques auprès de tous les spécialistes. Et celui qui aura le plus de points remportera le marché et ce sera reparti pour 3, 4 ou 5 ans. Il trouverait génial que ce soit géré par nos propres moyens

Mme M. Ben Hassena suggère de ne pas faire plus que 3 ans.

M. A Garraux répond qu'il est possible de faire sur 3 ans, mais se pose la question de savoir si l'entreprise concernée sera d'accord de n'investir que sur 3 ans. Traditionnellement, ce sont plus des durées de 4 à 5 ans qui interpellent les prestataires.

M. S. Balzarini parle du poste 430 concernant le réseau routier, il espère qu'il y ait encore quelques sous afin d'entretenir la route d'Yverdon qui devient catastrophique, désagréable en voiture et dangereuse à vélo.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 5. Instruction publique et cultes

La Présidente ouvre la discussion sur la section 5

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 6 – Police :

La Présidente ouvre la discussion sur la section 6

M. J. Scherer parle du poste 610.3189.0 qui concerne la diminution de la sécurité municipale et de la signalisation routière qui diminue fortement et demande si cela ne va pas avoir un impact sur notre belle plage zéro déchet.

M. A. Garraux pense qu'il n'y aura aucun impact. Mais il est certain que ceux qui habitent au sud de la RC1 risquent d'être impactés parce que comme il n'y aura plus d'agent de sécurité pour vérifier qui va à la plage via le Ch. des Condémines ou le Ch. Neuf, il y aura peut-être à nouveau des problèmes de parcage sauvage. Il est clair qu'en coupant les cordons de la bourse, ça pourra avoir des effets pervers. Il espère qu'il n'y aura pas trop de problèmes, il faudra être patient et gentil. Il ajoute que le plagiste qui veut arriver à la plage y arrivera par tous les moyens. Ce sera un essai cette année 2023, il y aura des gens en bas à la plage, mais pas à l'arrivée sur les parkings.

Mme M. Ben Hassena est curieuse de savoir comment ont été estimées les recettes des amendes.

M. A. Chappuis répond que le comportement civique des gens montre que cela se détériore année après année. Si les gens se comportaient normalement, il n'y aurait pas d'amendes. De plus, le nombre de places payantes dans Préverenges va augmenter, cela fera rentrer plus d'argent dans les caisses si les gens paient. Et si elles ne paient pas, il y aura automatiquement plus d'amendes.

M. H. Perret intervient afin de dire qu'il rejoint les dires de M. J. Scherer. Cette diminution allouée à la gestion du trafic est préoccupante et il est clair que le fait de limiter les places de parc sera peut-être une bonne chose. Mais limiter à Fr. 40'000.- le montant pour vérifier les arrivées à la plage, cela va générer beaucoup de trafic sur des chemins privés. Est-ce qu'il ne faudrait pas interdire la circulation sur ces petits chemins privés ? Il ajoute qu'une borne serait bien. Il faudrait être plus radical dans l'expérimentation sur cette plage qui mériterait d'être piétonne.

M. G. Delacrétaz répond qu'il faut leur donner la chance de travailler avec un dispositif allégé. Depuis des années, des remarques sont faites comme quoi ce poste est un investissement important pour la Commune. Le risque est pris pour 2023 et s'il faut absolument prendre des mesures urgentes, ce sera fait. La commune sera peut-être surprise positivement. Il ne sera pas possible de faire n'importe quoi. Peut-être que ce sera l'occasion de mettre la pression sur PRM en disant qu'on les paie beaucoup, donc ils devraient venir plus souvent.

M. A. Garraux dit qu'elle n'est pas possible de mettre une borne parce que c'est une rue où des gens habitent. L'Avenue de la Plage ne pourra jamais être piétonne. Un crédit d'études sera certainement déposé afin de modifier cette avenue, qui devra être refaite. Il ajoute que cette année 2023 sera un essai et que cela donnera beaucoup de travail à la Voirie comme chaque été.

Mme H. Jordan dit qu'à St-Sulpice, il y a une borne.

M. A. Garraux dit que l'on s'éloigne du sujet du budget. Mais il indique qu'à St-Sulpice, il s'agit d'un chemin cul de sac, ce qui n'est pas le cas à Préverenges.

M. V. Perret suggère qu'une autre solution pour limiter le stress de l'été serait de revenir à une taille plus modeste de la Plage. Diminuer le budget pour le renflouement de sable, ainsi le problème est résolu à la source.

M. H. Nusbaumer répond que cette année, il n'y a pas de renflouement de sable.

Une étude sera lancée en 2023 sur la mobilité dans Préverenges avec comme priorité la zone sud de la RC1 dans l'optique de résoudre justement les accès à la plage. Et lorsque le parking souterrain sera enfin réalisé, cela résoudra une bonne partie du problème. Après l'étude, un autre préavis sera déposé afin de résoudre les soucis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 7 – Sécurité sociale :

La Présidente ouvre la discussion sur la section 7

Mme A. Perret demande, concernant le poste page 46 71031 89, si ce poste très réduit allait suffire à continuer ce projet participatif.

M. A. Chappuis répond que s'agissant des projets participatifs, un montant minimum de Fr. 10'000.- sera principalement dédié à l'action zéro déchet de la plage.

M. A. Garraux ajoute que la Municipalité espère que cela sera suffisant. Il explique que le plus important du travail a été fait cette année. La gestion du bénévolat a été lancée cette année ainsi que tout le graphisme. Les gilets ont été achetés, les sacs également. Donc ce montant permettra de faire l'année n° 2. Il nous rappelle que nous sommes les bienvenus en tant que bénévoles sur la plage. Ce serait un bel exemple pour des Conseillers communaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente ouvre alors la discussion sur l'ensemble du budget.

Mme A. Pictet-Vallon signale, dans le Budget à la page 4, un raccourci un peu malheureux : il est mentionné que nous allons avoir une augmentation de la consommation du gaz et de l'électricité. Elle pense que ce n'est certainement pas ce qui voulait être dit, mais plutôt qu'il y aurait une augmentation des coûts au gaz et de l'électricité

M. M. Zenger acquiesce.

M. J.-M. Toinet dit que ce budget marque une étape décisive pour les années futures. Il estime que le travail fait par la Municipalité est un bon travail. Il pense clairement que des économies ont été identifiées. Le tableau des charges en page 54 est révélateur. C'est un tableau très important parce qu'il montre ce qui a diminué, mais aussi ce qui a augmenté. Il donne une piste de réflexion pour l'année 2023. Il faut créer des provisions pour atténuer le choc de l'augmentation des emprunts avec un taux plus élevé. De plus, l'augmentation continue des déficits des transports publics n'est pas acceptable ad aeternam. Il faut que des mesures soient prises à ces échelons pour que les communes ne soient pas pénalisées par ces accroissements. Il ajoute qu'il faut donner crédit à la Municipalité pour ce travail.

M. A. Chappuis répond que c'est évidemment un point qui a fait réagir la commission des finances. Il faut voir le message politique global avec la poussée des partis écologiques, qui indique qu'il faut lutter contre la voiture et développer les transports publics en ajoutant de nouvelles lignes, en augmentant les cadences. Ces mesures ont automatiquement, une influence sur les coûts. Il faut que quelqu'un les paie. Dans certaines villes, il est parlé de rendre l'accès aux transports publics gratuit, donc en finalité, ce sont les collectivités publiques qui paient.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 8/22 du 24 octobre 2022,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le budget pour l'année 2021, tel que présenté par la Municipalité avec un déficit de Fr. 1'081'937.20

4. Election d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'Épuration Région Morgienne (ERM)

La Présidente dit que le Bureau a reçu la candidature de Mme M. Ben Hassena.

Elle demande s'il y a d'autres propositions.

M. Pierre-Philippe Hermann propose M. J. Scherer qui accepte.

Comme nous avons 2 candidats, le vote à bulletins secrets s'impose.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 51 |
| Bulletins rentrés | 51 |
| Blancs | 2 |
| Nuls | 0 |
| Majorité absolue | 26 |

M. Jérôme Scherer est élu avec 35 voix

Mme M. Ben Hassena obtient 14 voix.

5. Nomination de deux suppléant-e-s à la Commission communale de recours en matière d'impôts

Mme L. Marazzi soulève le fait que seules 3 personnes font partie de cette commission et qu'il faut absolument être 3 pour pouvoir siéger, il faut 2 suppléants en cas d'absence.

En date du 28 septembre, la commission communale de recours en matière d'impôts, composée de MM. Pierre Vallon et Etienne Schaller et elle-même, a participé à une séance d'information organisée par l'Union des communes vaudoises.

Cette commission – malgré son nom - n'est pas une commission du Conseil, ni de la Municipalité, mais une instance indépendante de premier recours qui doit instruire les recours des citoyens de la commune contre des décisions d'impôts ou de taxes communales. Si le recourant désire contester une décision de cette commission, le dossier est transmis alors au Tribunal Administratif.

Il y a donc des règles bien précises à respecter pour instruire les dossiers et communiquer les décisions, faute de quoi le Tribunal administratif renvoie aux commissions communales les dossiers pour les mettre en conformité avec les règles en vigueur. Si les grandes communes, qui traitent de nombreux recours chaque mois, sont parfaitement au point, les communes qui n'ont que très peu de cas à instruire - ce qui est le cas à Prévèrenges – n'ont pas connaissance de toutes les procédures, d'où l'importance des informations données lors de ce cours.

La Commission va recevoir, de la part des organisateurs, un document qui servira de base de travail à la commission de recours, et qui pourra être transmis à l'avenir à chaque nouvelle commission nommée.

En effet, la nomination des membres de la commission doit se faire par le Conseil communal au début de la législature et est valable pour toute sa durée. Elle comprend 3 membres permanents, mais ne peut siéger que si les 3 membres sont présents. En cas d'absence ou d'empêchement d'un membre qui devrait se récuser, la commission ne pourrait pas statuer valablement. Il nous est donc vivement recommandé de nommer 2 membres suppléants, afin de ne pas entraver le traitement des dossiers.

Le bureau a reçu les candidatures de MM H. Perret, R. Cresta et Mme Steinhäuslin.

6. Communications des délégués aux associations intercommunales :

Pour la PRM, M. A. Chappuis dit que la séance du 29 novembre dernier a bien eu lieu et 3 préavis ont été discutés, dont un sur la deuxième « girafe » qui a été refusé et un autre sur l'achat de véhicules. Le troisième préavis n'a pas pu être discuté.

Pour l'ERM, M. P.-Ph. Hermann félicite M. J. Scherer pour son élection. Il demande quel est le délai pour qu'il fasse officiellement partie de cet ERM car l'ERM siègera le mercredi 14 décembre. Il y aura une demande de préavis de Fr, 471'000.- pour la modification de la station d'épuration.

7. Communications de la Présidente :

La Présidente rappelle le repas du 15 décembre prochain. C'est le dernier délai pour s'inscrire.

Prochains conseils communaux 2023 :

| | | |
|----|-----------|--|
| 23 | février | 2023 à 20h00 |
| 27 | avril | 2023 à 20h00 dépôt des comptes et de la gestion |
| 15 | juin | 2023 à 19h00 rapport sur les comptes et la gestion |
| 22 | juin | 2023 à 20h00 séance de réserve |
| 14 | septembre | 2023 à 20h00 arrêté d'imposition |
| 19 | octobre | 2023 à 20h00 dépôt du budget 2024 |
| 7 | décembre | 2023 à 20h00 Budget 2024 |
| 14 | décembre | 2023 à 19h00 (souper du Conseil communal) |

8. Communications de la Municipalité :

Dicastère : Administration communale - Finances - Ecoles - Social et Cultes

M. Guy Delacrétaz

Création d'une structure d'accueil préscolaire

Consciente du manque de place d'accueil préscolaire dans la région, la Municipalité a élaboré depuis plusieurs mois un projet d'agrandissement de la structure active sur le territoire communal « Les Moussaillons » pour permettre un accueil préscolaire d'une capacité de 44 places. Une mise en service à l'horizon 2025-2026 était envisagée.

La situation actuelle pousse cependant la Municipalité de Préverenges à agir plus rapidement. En effet, de nombreux parents se retrouvent actuellement dans des situations particulièrement délicates et se sont manifestés auprès de la commune et du réseau AJEMA. Sur le plan des solutions, l'action de la commune est malheureusement extrêmement limitée. Dès les premières heures de la crise, la Municipalité a multiplié les contacts avec ses partenaires pour trouver des solutions. Elle a également pris contact avec la direction de la crèche en difficulté et avec le bailleur des locaux, en leur faisant savoir l'intérêt de la commune à ouvrir une structure communale dans cet espace.

Dans ce contexte, la Municipalité tient à faire savoir aux parents laissés sans solution de garde à la suite de la fermeture, ainsi qu'à la population de Préverenges, qu'elle étudie de manière intense la création d'une structure préscolaire dans les locaux qui seraient laissés libres à la suite du départ d'Univers Montessori. Pour l'heure, l'exécutif communal multiplie les contacts afin de mettre en place les infrastructures et les ressources humaines et financières qu'il y aurait lieu d'engager dans un tel projet. Aucun agenda ne peut cependant être défini pour le moment, compte tenu de la grande incertitude existante quant aux intentions et à la situation réelle d'Univers Montessori SA.

Réception des nouveaux citoyens

17 jeunes citoyennes et citoyens de Préverenges ont été accueillis le mercredi 23 novembre 2022 au Château. Ont participé à cette réception deux représentants du Conseil communal, Mme Sylviane Lambelet-Blanc, Présidente et M. Vincenzino Roberto, 2^e Vice-président, ainsi que M. Guy Delacrétaz, Syndic, Mme Karine Storm-Devolz, Municipale et MM. Alain Garraux, Hervé Nusbaumer et Manuel Zenger, Municipaux.

Cette rencontre très sympathique s'est terminée autour d'un repas servi dans la Maison de Commune.

Réception des nouveaux habitants et citoyens naturalisés

En raison du retard pris suite à la crise de la Covid, la Municipalité a décidé d'organiser la réception des nouveaux habitants et citoyens naturalisés en deux éditions en 2023 : les habitants arrivés en 2019 et 2020, le jeudi 2 février 2023 et les habitants arrivés en 2021 et 2022, le jeudi 9 mars 2023. Ces deux

manifestations se dérouleront dès 19h00 au Foyer de la salle polyvalente. Des représentants de chaque société locale et des services communaux seront invités à participer à cette manifestation au cours de laquelle ils pourront présenter leurs activités. Lors de la réception du 2 février, Le label cité de l'énergie sera remis officiellement à la commune lors de la réception. Un apéritif dînatoire sera servi lors de ces réceptions.

Statistiques de la population

5'316 habitants résident à Préverenges (+ 19 par rapport au 31.10.22) et 68 sont en séjour (-1 par rapport au 31.10.22).

Dicastère Développement durable - Transports publics - Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique
M. Manuel Zenger

Préverenges obtient le label cité de l'énergie

Au cours de ce mois de novembre, la Commune de Préverenges se réjouit de l'obtention du label Cité de l'énergie. Soucieuse d'un développement énergétique conscient et cohérent, la Municipalité de Préverenges exprime, via sa politique énergétique et climatique, sa volonté à contribuer de manière locale à la mise en place de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et de la société à 2000 watts. Les démarches déjà entreprises par la Commune de Préverenges montrent la volonté et l'objectif communal d'offrir à la population un lieu accueillant et une haute qualité de vie, tout en préservant la planète grâce à une planification durable du territoire dans les domaines énergétique et climatique.

Il convient de rappeler que les politiques communales en lien avec le climat, la transition énergétique et la durabilité figurent au centre du plan de législature 2021-2026 et en constituent l'une des quatre thématiques majeures, formulée de la manière suivante : « Devenir une commune durable en favorisant une mobilité harmonieuse, en encourageant la transition énergétique, en mettant en valeur le littoral et en préservant les espaces verts ».

Cette vision se traduit au travers du slogan : « Préverenges s'engage ».

La Commune de Préverenges s'engage notamment par les mesures suivantes :

- Assainissement de l'éclairage des bâtiments publics
- Gestion et la valorisation des déchets, sensibilisation au recyclage, opération annuelle de nettoyage de la plage, projet plage « zéro déchets »
- Commune active et proactive dans la gestion respectueuse et écologique des espaces verts
- Amélioration des vecteurs énergétiques (études de chauffages à distance)
- Utilisation de produits de nettoyage biodégradable et en quantités raisonnables.

Avec l'obtention du label Cité de l'énergie, la Commune de Préverenges concrétise clairement ses engagements. Un tel label est un premier pas que la Municipalité souhaite saluer. Elle veillera cependant à maintenir des objectifs ambitieux en matière énergétique, en favorisant la mise en œuvre de projets respectueux du développement durable sur l'environnement, au niveau des infrastructures communales et auprès de sa population.

Dicastère : Ressources humaines - AdminNextGen- Economie - Culture et Jeunesse
Mme Karine Storm-Devolz

Ressources Humaines

En ce qui concerne les ressources humaines, notre équipe RH est maintenant au complet et nous pourrions donc bien commencer l'année 2023 afin de développer et d'implémenter notre nouvelle stratégie et politique RH.

Culture et Evénements

En ce qui concerne les événements du mois de décembre,

- **Les Fenêtres de l'Avent** ont commencé à s'allumer jeudi dernier et cela va continuer tout ce mois de décembre jusqu'au 24. Vous pouvez consulter le calendrier qui indique les lieux et horaires où vous pouvez venir admirer chaque fenêtre et partager un moment de convivialité avec les habitants de notre village dans le journal de Préverenges, sur le site internet de la commune ainsi que sur Facebook. Un grand merci à tous les participants et à la Société de Développement.
- Et pour terminer, **le Loto de l'Abbaye** se tiendra le 30 décembre à la salle polyvalente – ils vous attendent nombreux.

Dicastère : Urbanisme – Constructions – Mobilité – UAPE M. Hervé Nusbaumer

Pôle scolaire « Les Voiles du Léman »

La phase des études-test s'est terminée comme prévu en octobre 2022 et chacune des 3 équipes participantes a pu donner sa vision du site.

La diversité des propositions présentées ainsi que la richesse des réflexions ont permis à la commune de passer à l'étape suivante qui a consisté à synthétiser les informations issues des trois ateliers et ainsi d'établir une image directrice du site qui déterminera le développement de la zone à court, moyen et long terme.

Il s'agit d'un instrument d'aménagement souple, qui définit les principes du futur développement, mais n'apporte pas de réponse quant à la manière de réaliser les projets.

Dans sa séance du 10 octobre 2022, la Municipalité a validé l'image directrice pour le site scolaire et a chargé le Service de l'urbanisme et des constructions de lancer l'élaboration des cahiers des charges pour le bâtiment destiné aux UAPE et celui de la cantine scolaire.

Auberge de l'Étoile

Afin de mieux cerner les enjeux patrimoniaux et financiers en lien avec la rénovation du bâtiment de l'Auberge de l'Étoile, mandat a été donné au bureau DOM Architectes associés, bureau actif dans les domaines du patrimoine, de l'architecture contemporaine et de l'expertise immobilière.

Les propositions de DOM Architectes associés seront développées par l'architecte ayant déjà préparé la rénovation du bâtiment de l'Étoile, puis les deux propositions seront évaluées financièrement par un bureau spécialisé.

Dicastère : Sécurité publique - Espaces verts et voirie - Protection civile – Sports M. Alain Garraux

Réfection d'un sentier piétonnier aux Uttins

La réfection des sentiers piétonniers des Uttins suit son cours depuis 3 ans. Cette année, il s'agit du chemin qui part de l'entrée du parking souterrain vers l'ancienne poste et remonte jusqu'au terrain de foot des Uttins. Le but est de replanir le sentier pour la sécurité des citoyens et de contrôler le flux de l'eau. De nouveaux pavés Barroco Roche patinés seront posés et le terrain sera nivelé et ensemencé. Trois nouveaux caniveaux remplaceront les anciens en bout de vie. Le travail sera réalisé par l'entreprise Bolliger Jardins Sàrl à Lavigny qui travaille depuis de nombreuses années avec nous à notre entière satisfaction.

Ramassage des ordures ménagères – Adjudication

Le contrat de ramassage des ordures ménagères qui liait notre commune à l'entreprise Transvoirie SA arrivait à échéance en fin d'année 2022. Il convenait donc de procéder à un nouvel appel à soumission pour la désignation d'un nouveau prestataire. Vu les montants en jeu, un appel d'offres au sens de la loi sur les marchés publics en procédure ouverte a été réalisé. Des critères en matière de développement durable relativement stricts ont été imposés aux divers candidats.

4 soumissionnaires ont déposé des dossiers qui ont été évalués par un prestataire externe à la commune. Après examen, l'offre de la société Transvoirie SA a été jugée la meilleure. Elle portera sur un contrat de CHF 458'857.90 TTC ce qui occasionnera une légère baisse du coût du ramassage.

9. a) Droit d'initiative

b) Communications individuelles

Mme A. Garraux demande quand seront agendées nos prochaines sympathiques sorties du Conseil, ainsi que la rencontre sportive avec St-Sulpice.

Ce serait une occasion de faire plus ample connaissance avec les Conseillers.

La Présidente répond que ça arrive.....Elle doit justement rencontrer le Président du Conseil communal de St-Sulpice pour fixer des dates pour 2023.

Pour les sorties du Conseil communal, elle prend acte de la demande.

M. S. Kazadjian signale qu'il y a 1 an et demi, il avait déposé un postulat afin que dans le budget figure une étoile ou un astérisque pour que ressortent les montants contrôlés par le Canton, montants pour lesquels la discussion n'est pas possible. Ce serait vraiment intéressant de le faire car à peu près 40% du budget n'est pas sous notre contrôle.

M. G. Dalcrétaz dit que cela va venir.

M. S. Balzarini trouverait intéressant que les candidats se présentent succinctement lors d'élections internes. Cela permettrait de mieux connaître les personnes.

La Présidente répond que l'on va y penser.

M. S. Bergier revient sur le sujet de la plage. Il sent d'une part une émotion autour de cette plage et de d'autre part fait remarquer que la plage représente un capital colossal que nous avons. Donc qu'il y ait beaucoup de monde ou pas, des déchets ou pas, il trouverait intéressant de faire un groupe de réflexion autour de cette plage. Parce que le jour où Morges nous dira que le marché n'est que pour les Morgiens, on ne sera pas content. Et ce n'est pas le but avec la plage de Préverenges.

Mme A. Pictet-Vallon répond que l'émotion autour de cette plage date de 2008, grills ou pas.

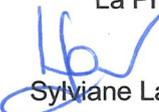
Elle signale qu'un tel groupe de réflexion a déjà existé. Créé à l'initiative de M. J. F. Person, Municipal, suite au référendum contre l'interdiction des grills à la Plage. Il était composé de deux référendaires, de deux riverains de la Plage et de deux membres du Conseil communal qui avaient fait partie de la Commission ad hoc. Le travail s'est poursuivi avec le changement de municipal à la tête du dicastère jusqu'à la pandémie. Elle insiste sur la séparation des pouvoirs et qu'il convient de laisser la Municipalité faire son travail, même si les conseillers ont toujours la liberté de faire des propositions.

M. Pierre-Phillippe Herman remercie Mme K. Strom Devolz pour sa publicité pour le loto du 30 décembre, ainsi que la place donnée par le journal de Préverenges pour la pub. Le loto représente une contribution importante pour l'organisation de notre Fête de l'Abbaye qui aura lieu l'année prochaine, les 1, 2 et 3 juillet. Il invite le Conseil à venir jouer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Secrétaire procède au **Contre-Appel.**

Il est 22h15 lorsque la Présidente clôt la séance

La Présidente La Secrétaire
 
Sylviane Lambelet-Blanc Claude de Titta



Approuvé lors de la séance du 23 février 2023